

de cette ressource commune.

Les autorités de la Saskatchewan ont insisté sur la nécessité que le barrage soit terminé au printemps de 1976, avant la crue des eaux. Les représentants canadiens ont pris note des inquiétudes exprimées par les États-Unis, qui estiment que si les travaux suivent un tel calendrier, le réservoir sera probablement rempli avant que ne soit terminée l'étude de la CMI sur la répartition des eaux du bassin de la rivière Poplar. Il a été convenu que des mesures supplémentaires seraient prises pour régler les aspects pertinents du problème de la répartition des eaux en attendant que l'étude de la CMI soit terminée.

Les participants à la rencontre ont également analysé les incidences du projet outre-frontière en ce qui a trait à la qualité de l'eau dans le bassin de la rivière Poplar. Les deux parties ont reconnu que des études plus poussées s'imposaient dans ce domaine, et elles ont convenu d'un échange de données sur la qualité de l'eau de part et d'autre de la frontière.

La rencontre a été inaugurée par l'honorable Neil Byers, ministre de l'Environnement de la Saskatchewan. La délégation canadienne était composée de représentants du ministère des Affaires extérieures, d'Environnement Canada, du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, de la Saskatchewan Power Corporation et d'autres représentants du gouvernement de la Saskatchewan. La délégation des États-Unis comprenait le lieutenant-gouverneur du Montana, William Christiansen, des représentants du Département d'État, de l'Environmental Protection Agency, du Département des richesses naturelles et de la conservation du Montana et du Département de la santé et des sciences de l'environnement du Montana.